



## AVIS DE COURSE

Raid des baleines 2017

17 et 18 Juin 2017

La Rochelle

ASCR Section Voile

Grade 3 et 5

F18 et INC

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les **catamarans F 18 - INC - SOLITAIRE.**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : ASCR section voile esplanade saint jean d'acre 17000 La Rochelle au plus tard Le 1 Juin 2017
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
    - une autorisation parentale pour les mineurs
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
    - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

:

| CLASSES   | DROIT A PAYER                                 |
|-----------|---|
| F18       | 130€ jusqu'au 1 juin ; 150€ passer cette date |
| INC       | 130€ jusqu'au 1 juin ; 150€ passer cette date |
| Solitaire | 70€ jusqu'au 1 juin ; 90€ passer cette date   |
|           |   |

## 5. PROGRAMME

| Programme                     | Date    | Heure                               |
|-------------------------------|---------|-------------------------------------|
| Confirmation des Inscriptions | 16 Juin | De 16 heures à 22 heures            |
| Clôture des inscriptions      | 17 Juin | 10 heures                           |
| Jauges et contrôles           | 17 Juin | Une jauge pourra être mise en place |

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

| Date    | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classes |
|---------|---|---------|
| 17 Juin | 13 heures                                       | toutes  |
| 18 Juin | 09 heures                                       | toutes  |

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après :

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<http://raid.des.baleines.free.fr/>

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit et adapté par rapport au plan d'eau.  
7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.  
9.2 (a) Quand moins de 2 course a été validées, le classement général d'un bateau dans sa classe sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
Le classement se fera en cumul de temps.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Association Sportive des Cheminots Rochelais**

**Parking St Jean d'Âcre**

**17000 La Rochelle**

**P : 06/20/76/21/47**

**☎ 05 46 41 18 47**

 [cheminotsvoilelarochelle@gmail.com](mailto:cheminotsvoilelarochelle@gmail.com)

### 13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

#### La Rochelle-Pallice ☆

| Date       | Heure | Hauteur | Coeff. |
|------------|-------|---------|--------|
| Sam.<br>17 | 04h34 | 2,13m   |        |
|            | 11h17 | 4,92m   | 51     |
|            | 17h03 | 2,36m   |        |
|            | 23h50 | 5,15m   | 50     |
| Dim.<br>18 | 05h33 | 2,18m   |        |
|            | 12h36 | 5,00m   | 50     |
|            | 18h08 | 2,33m   |        |

#### Annexe Zone de course

